

Charte Portage de Repas

Les 12 engagements des adhérents de la FESP !

1

Après évaluation des besoins de la personne aidée, permettre la fourniture de **repas frais, équilibrés et adaptés**

2

Veiller à la bonne nutrition des personnes âgées en s'assurant que les repas soient effectivement consommés (contrôle DLC), prévenir ou lancer des alertes si besoin auprès de la famille et/ou des collectivités (dénutrition, etc.)

3

Garantir le respect des normes d'hygiène et de sécurité inhérentes à la délivrance de repas

4

Assurer le maintien du lien social par un temps d'échange et de mise en confiance avec la personne à son domicile et organiser une relation durable entre le livreur et les bénéficiaires

5

Former les personnes participant aux activités de portage des repas à l'accompagnement et aux spécificités des personnes fragiles en perte d'autonomie

6

Contribuer au recrutement de salariés dans des emplois pérennes et ainsi lutter contre la précarité

7

Privilégier au maximum une consommation de produits de saison en circuit court en valorisant les filières et les productions locales et régionales, contribuant ainsi au développement de l'économie des bassins de vie.

8

Favoriser le recours aux produits labellisés (bio, agriculture raisonnée, etc.)

9

Réduire l'utilisation d'emballages plastiques et **privilégier les matériels écologiques recyclables ou réutilisables**

10

Intégrer les points 7, 8 et 9 dans les critères de sélection des fournisseurs de repas (cuisine centrale, traiteurs, restaurateurs, boulangeries, etc.)

11

Promouvoir l'utilisation de moyens de locomotion « propres » (respectant les modes de déplacement locaux, véhicules électriques ou hybrides, etc.)

12

Développer les solutions permettant **d'optimiser les temps de déplacement des salariés** afin de réduire l'empreinte carbone (géolocalisation, outils de mapping, etc.)